

N° 1

SEANCE DU MARDI 17 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 17 février à 18H, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Gilles LE GALL, M Alain KERBIRIOU, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christiane DENIS, M Maximilien LE FEUR, M Sébastien CHIRAUX, M Stéphane MORZADEC, M Antoine QUERO.

ABSENT(E) AYANT DONNE PROCURATION : Mme Yvonne BRUYERE à M Sébastien CHIRAUX.

ABSENT(ES) : Mme Stéphanie LE GOÏC, Mme Kate HUSBAND, M Guillaume LOISEAU, M Ludovic L'HOPITAL.

SECRETAIRE DE SEANCE : M Alain KERBIRIOU

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 10
- votants : 11

Ordre du Jour :

- ***Vote des CFU Assainissement, Lotissement et Commune***
- ***Affectation de résultats***
- ***Vote des Taux d'imposition***
- ***Vote du budget communal 2026***
- ***Frais de scolarité écoles ND Rostrenen et St Georges Gouarec***
- ***Fonds d'aides aux jeunes***
- ***Protection sociale complémentaire des agents***
- ***Adhésion à l'ALECOB (Renouvellement de la convention)***
- ***Déplacement talus parcelles WK81 et WK82***
- ***Demande d'aide***
- ***Questions diverses***

La séance est ouverte à 18h

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance qui leur a été transmis par mail.

Pas d'observations, le compte rendu 9 décembre 2025 est adopté.

01-17022026 – Vote des CFU Assainissement, Lotissement et Commune

1. Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune ainsi que les budgets annexes "Assainissement" et "Lotissement" qui s'établissent comme suit.

1. BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	703 522.24	379 787.80	420 059.90	421 569.54	
Recettes	703 522.24	571 723.87	420 059.90	416049.03	

Résultat 2025		191 936.07		-5 520.51	
Résultat 2024 reporté		265 403.70		123 313.55	
Résultat cumulé		457 339.77		117 793.04	

- Section de fonctionnement : excédent de 457 339,77 €
- Section d'investissement : excédent de 117793,04 €

2. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	53 057.87	40165,00	27 334.19	24 865.54	
Recettes	53 057.87	42 485.97	27 334.19	25 916.45	

Résultat 2025		2320.97		1050,91	
Résultat 2024 reporté		4623.38		1417.74	
Résultat cumulé		6944.35		2468.65	

- Section de fonctionnement : excédent de 6 944,35 €
- Section d'investissement : excédent de 2468,65 €

3. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	6 120.00	6120	3 672	3672	0
Recettes	6 120.00	6120	3 672	3672	0

- Section de fonctionnement : 0€
- Section d'investissement : 0 €

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte Administratif et ne pas prendre part au vote.

M. Bernard ROHOU quitte la séance.

Mme Louise-Anne LE GAC, 1er adjoint, soumet au vote chacun des 3 comptes Financiers Unique présentés.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les Comptes Financier Unique 2025 dressés par M. Bernard ROHOU, Maire, et après avoir approuvé les comptes de gestion 2025,

APPROUVE

- A l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune.
- A l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement » et reversement de l'excédent vers le budget principal
- A l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Park Skaven.



POUR EXTRAIT CONFORME
L'adjoint au Maire,
Louise-Anne LE GAC

02-17022026 – Affectation de résultats 2025 Budget Principal Commune

M le Maire expose les résultats du budget communal :

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2025 de ce budget aux montants suivants :

Résultat cumulé fin 2025 (comprenant le résultat de l'exercice 2024 et le résultat reporté des exercices antérieurs)

	Fonctionnement		Investissement		
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses	650 910.11	379 787.80	584 376.94	421 569.54	
Recettes	650 910.11	571 723.87	584 376.94	416 09.03	
Résultat 2025		191 936.07		-5 520.51	
Résultat 2024 reporté		265 403.70		123 313.55	
Résultat cumulé		457 339.77		117 793.04	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 457 339,77€ selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 150 000 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 307339.77 euros

03-17022026 – Affectation de résultats 2025 Budget Principal Commune

M le Maire propose présente les taux d'imposition pour l'exercice 2026

En référence à l'article 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de voter, chaque année, le taux des taxes directes locales.

Aussi, conformément à nos engagements, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes ménages (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) tout en incluant cependant dans la TFPB la part départementale venant en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation.

Les taux qui vous sont proposés sont donc les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%
- Taxe D'Habitation
(Résidences secondaires et logements vacants) : 11.71%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-2, L 2122-21 (3^o), L 2312-1, L 2312-2, L 2312-3 et L 2331-3 (1^o),

Vu le Code Général des Impôts et des procédures fiscales et notamment les 1636 B sexies et 1636 B septies,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **VOTE pour l'année 2026** ainsi qu'il suit le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent.:

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 29,56%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 43,20%
- Taxe d'habitation
(Résidences secondaires et logements vacants): 11.71%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, cette proposition de taux d'imposition pour l'année 2026.

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état de la dette au 01/01/2026

Banque	Emprunt	Montant Initial	Durée	Fin	Echéance		
	Commune						
CRCA	Park Skaven Lotissement	186 315.79€	19 ans	2028	9 315.79	1 397.37	10 713.16
CRCA	Bar Le Pellann	100 000€	15 ans	2028	6 666.68	460	7 126.68
CDC	Logt. Le Bourg	86 496.40€	27 ans	2026	4 485.09	164.59	4 612.90
CMB	Voirie 2013	50 000€	14 ans	2028	3 333.32	343	3 676.32
CMB	Aménagement le Bout Du Pont	200 000€	15 ans	2037	13 140.02	687.08	13 827.10
	Total				36 940.09	3 052.04	39 956.16

Monsieur le maire confirme que l'emprunt concernant "Logement Le Bourg" auprès du CDC se termine cette année.

04-17022026 – Vote du budget communal 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget prévisionnel 2026
Présentation et détails des différentes lignes du budget Dépenses de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Valeur
11	Charges à caractère général	272 049.70 €
12	Charge de personnel et frais assimilés	196 000.00 €
014	Atténuation de produit	26 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4830.61 €
65	Autres Charges de gestion courante	138 304.00 €
66	Charges Financières	5 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	150.00 €
	Total Dépenses de fonctionnement	743 334.53 €

Noter : la somme de 6944.35€ excédent du budget de fonctionnement assainissement est intégrée dans le chapitre 65 ; elle pourra être reversée s'il le faut vers la communauté de commune.

Présentation et détails des différentes lignes du budget Recettes de Fonctionnement

Chapitre	Libellé	Valeur
2	Résultat de fonctionnement reporté	314 284.53 €
13	Atténuation de charges	0 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
70	Produits des services et ventes diverses	11 150.00 €
73	Impôts et taxes	170 000.00 €
74	Dotations subventions et participations	227 841.57 €
75	Autres Produits de gestion courantes	20 000.00 €
76	Produits financiers	8.84 €
77	Produits spécifiques	0 €
78	Reprise sur amortissement	50.00 €
	Total Recettes de fonctionnement	743 334.53 €

>> le budget de fonctionnement est en équilibre

Présentation et détails des différentes lignes du budget Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	Valeur
1	Solde d'exécution reporté	0.00 €
13	Subventions d'Investissement	0.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
041	Opérations patrimoniales	1 500.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	38 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	337 632,86 €
23	Immobilisations en cours	24 830.00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	2468.45 €
26	Participation et créances rattachées à des p	0.00 €
	Total Dépenses d'investissement	424 931.92 €

Présentation et détails des différentes lignes du budget Recettes d'Investissement

Chapitre	Libellé	Valeur
1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	120 261.49 €
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 830.61 €
041	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 500.00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	196 339.82 €
13	Subventions d'investissement	2 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
	Total Dépenses d'investissement	424 931.92 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal ce budget primitif en équilibre

- 743 334.53 € en section de fonctionnement
- 424 931.92 € en section d'investissement

Le conseil municipal après en avoir délibéré et, à l'unanimité, vote le budget primitif 2026

Rappel : Il n'y a plus de budget assainissement 2026 depuis la prise de cette compétence par la CCKB. Au 01/01/2026 les soldes de fonctionnement de 6944.35€ et d'investissement de 2468.65 € sont possiblement transférables vers la communauté de commune.

05-17022026 – Frais de scolarité écoles ND Rostrenen et St Georges Gouarec

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le coût moyen de fonctionnement des écoles publiques sert principalement au calcul des subventions aux écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association. Il est obtenu en prenant en compte la totalité des dépenses de fonctionnement consacrées à la scolarisation d'un élève dans une école publique du 1^{er} degré.

Pour la période 2025 - 2027, le coût moyen s'élève à 1650€ pour un élève scolarisé en maternelle âgé de 3 ans à la rentrée et à 570€ pour un élève scolarisé en élémentaire.

Monsieur le maire présente au Conseil les tableaux des effectifs scolarisés dans les écoles privées de Gouarec et de Rostrenen.

Ecole St Georges de Gouarec

5 Maternelles et 9 Élémentaires

Moyenne départementale	Coût moyen	Nombre	Montant
Maternelle	1650€	5	8520€
Élémentaire	570	9	5130€
Total			13380€

Ecole Notre Dame Rostrenen

4 Élémentaires

Moyenne départementale	Coût moyen	Nombre	Montant
Maternelle	1650€	0	0€
Élémentaire	570	4	2280€
Total			2280€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 11 voix pour

- Décide de participer aux frais le fonctionnement des écoles privées pour les enfants âgés d'au moins 3 ans à la rentrée de septembre 2025
- De retenir le coût élève pour la période 2025 - 2027 à 1650€ pour un élève scolarisé en maternelle,
- De retenir le coût élève pour la période 2025 - 2027 à 570€ pour un élève scolarisé en élémentaire,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout document relatif à la participation financière de la commune aux écoles privées du 1^{er} degré sous contrat,
- D'imputer ces dépenses au sein du chapitre 65, article 65508

06-17022026 – Fonds d'aides aux jeunes

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental sollicitant une participation au financement du Fonds d'aide aux jeunes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil municipal valide une participation financière à la hauteur de 0,40€ par habitant soit la somme de 286,40€ pour une population de 716 habitants.

07-17022026 – Protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe une protection sociale pour les agents de la commune

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de retenir le mode de contractualisation : contrats individuels d'assurance labellisés pour les risques santé et prévoyance.
- de verser une participation mensuelle brute par agent en respectant le minimum prévu aux articles 2 et 6 du décret n° 2022-581, soit un montant mensuel total de 22 euros par agent conformément aux dispositions en vigueur.

08-17022026 – Adhésion à l'ALECOB (Renouvellement de la convention)

Monsieur le maire présente au conseil municipal le renouvellement de la convention d'adhésion à l'ALECOB "Agence Locale de l'Energie du Centre-Ouest Bretagne" qui a pour objectif d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le montant de la cotisation pour la commune de Plélauff pour les années 2026 - 2027 et 2028 s'élève à 824,40€ par année.

Le futur conseil municipal sera invité à désigner un(e) élu(e) "Responsable énergie" ; interlocuteur de l'ALECOB et un agent communal pour la transmission des informations nécessaires à la mission.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à renouveler la convention avec l'ALECOB et à signer tout document s'y référant.

09-17022026 – Déplacement talus parcelles WK81 et WK82

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que Monsieur Nicolas PAVEN souhaiterait araser le talus séparant les parcelles WK81 et WK82 pour le reconstruire en surplomb de la D 5 et de la voie communale N° 2 Un tel aménagement équivaldrait à une ceinture parcellaire limitant ainsi l'écoulement des eaux des surfaces et permettrait de labourer lesdites parcelles perpendiculairement à la pente.

Le conseiller municipal après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

10-17022026 – Demande d'aide

Monsieur le Maire présente une demande de sollicitation financière pour améliorer les conditions de vie d'un habitant afin d'y apporter plus de confort, c'est un habitat précaire sis sur la commune.

Après en avoir longuement discuté et débattu,

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à cette demande de contribution financière.

11-17022026 – Questions diverses

Monsieur le maire annonce qu'un logement communal va se libérer bientôt et qu'un futur locataire pourrait reprendre ce logement.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Monsieur le Maire précise que le prochain conseil municipal est prévu pour le 10 mars à 20h ; il sera évoqué la préparation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46